

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE D'HALLINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze le 6 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 18 Juillet 2014, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres Présents : MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Nadine Duquesne, Sylvain Gremont, Yannick Dufossé, Charline Dufay, Paul Decroo, Annie Favière.

M. Jean-Paul Rémond a délégué son mandat à M. Philippe Mathon

Mme Alexandra Chochoi a délégué son mandat à Mme Nadine Duquesne

Mme Christine Seillier a délégué son mandat à Mme Géraldine Paque

M. Jacky Desquirez a délégué son mandat à M. Michel Prévost

Monsieur Yannick Dufossé a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour, Cette question concerne la restauration scolaire et serait étudiée lors de la question n° 2 relative à la mise en place des Rythmes scolaires. Le conseil accepte.

1* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 2 juin 2014 et signe les délibérations s'y rapportant.

2* Mise en place des Rythmes scolaires et restauration scolaire

a) Rythmes scolaires

Pour pouvoir mettre en place les rythmes scolaires, le conseil municipal décide de créer deux postes de contrats aidés et de recruter des vacataires pour pouvoir avoir des agents diplômés ou ayant des compétences particulières pour les besoins des différents ateliers qui seront mis en place après chaque vacances.

b) Restauration scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avant négociation, la restauration scolaire laissait apparaître un déficit annuel de 22 185 €. De manière à réduire ce déficit, le conseil municipal décide à l'unanimité, de passer le prix du repas qui était depuis 2008 à 2.80€, à 3.00 € au 1^{er} septembre 2014 et également de modifier l'organisation de la restauration scolaire.

3* Ancienne boucherie située Place Jean Monnet

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne voudrait s'installer à Hallines en tant que boulanger et comme il avait été convenu auparavant, dès que cette personne prouvera la viabilité et la faisabilité de son projet, M. le Maire contractera un emprunt pour l'acquisition de l'ancienne boucherie située place Jean Monnet. Le loyer sera fixé ultérieurement.

4* Dortoir école Maternelle – Réfection urgente de la toiture

Suite aux intempéries de juillet, il est apparu de nombreuses fuites au dortoir juste rénové, donc le conseil municipal décide de remplacer la toiture et la réfection de celle de l'école primaire. Considérant le coût de ces travaux, le conseil municipal décide en conséquence d'imputer ces dépenses en section d'investissement.

5* Assainissement

a) Raccordement des habitations

La CASO à la charge depuis le 1^{er} janvier 2014 de l'assainissement de la commune d'Hallines. Dans le cadre des raccordements, la CASO octroie une aide, sous certains critères, pour le raccordement des particuliers au réseau assainissement collectif, à la condition que la commune d'Hallines accorde également une aide forfaitaire minimum de 250 € actualisable, aux personnes nouvellement raccordables. Le conseil municipal à l'unanimité accorde cette aide aux propriétaires payant la taxe de raccordement en vigueur de 1 333 €.

b) Décision Modificative n°1 relative à la régularisation dû au transfert

Le conseil municipal prend une décision modificative pour régulariser les dépenses et les recettes de 2013 au budget communal.

6* Finances – Indemnités de conseil au receveur

Le conseil municipal prend une nouvelle délibération pour allouer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à M. Michel Dereuder, le nouveau receveur municipal de la commune.

7* Subvention aux associations - rectificatif

M. l'Adjoint aux finances demande au conseil d'allouer une subvention à l'association de Badminton d'Hallines puisqu'elle avait été omise dans l'annexe « des subventions versées » au Budget Primitif de l'exercice 2014 et cela ne remet pas en cause l'enveloppe globale. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8* Réforme territoriale – Prise de position

Dans le cadre de la future réforme territoriale, il semble que la suppression des Départements soit envisagée. Comme le conseil municipal est attaché à la proximité et à la solidarité qu'est le département, par délibération il est opposé à la réforme proposée.

9* Informations Générales

Le Parc Dambricourt : M. le Maire informe l'assemblée que la commune d'Hallines s'est portée acquéreur de la propriété, tout en sachant qu'une nouvelle vente aura lieu à l'automne puisqu'une surenchère a été déposée.

L'état sanitaire de l'Eglise : suite au bilan sanitaire de l'Eglise, M. le Maire va charger l'architecte d'établir un diagnostic chiffré. Il serait également judicieux de créer une association pour la sauvegarde de notre église.

La relance du lotissement auprès de la CASO : M. le Maire informe l'assemblée qu'il a relancé la CASO au sujet du projet de lotissement, ce qui avait déjà été fait en 2012. Mais avec l'élaboration du P.L.U.I. il y aura certainement des restrictions au niveau des lots.

Le contrat d'entretien du réseau Eaux pluviales : Dans le cadre du transfert de compétence assainissement à la CASO, M. le Maire a signé avec la Société des Eau-Véolia de Saint-Omer un contrat d'entretien des réseaux seulement d'eaux pluviales.

Le recensement de population en 2015 : aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015, la particularité cette fois c'est que les habitants pourront répondre par internet.

Les remerciements de M. Jean-Claude NOEL : pour le geste de sympathie lors de sa nomination au titre de « Maire Honoraire ».

N'ayant plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,